



Règlement des trophées départementaux jeunes (TDJ)

Saison 2024-2025

Table des matières

Préambule	2
Article 1 : organisation	2
1.1 Rôles	2
1.2 Planification.....	3
Article 2 : inscriptions.....	3
2.1 Modalités d'inscription	3
2.2 Licences	3
2.3 Respect du règlement	3
2.4 Frais d'inscription	3
2.5 Limitation des inscriptions.....	4
2.6 Changement de catégories d'âge	4
2.6 Joueurs non admis	4
Article 3 : déroulement des compétitions	5
3.1 Organisation des tableaux	5
3.2 Tableaux.....	5
3.3 Matches	5
3.4 Arbitrage	5
3.5 Volants	5
3.6 Tenues.....	5
3.7 Accompagnateurs.....	5
3.8 Coaching.....	6
3.9 Affichage	6
3.10 Récompenses.....	6
3.11 Réclamations.....	6
Article 4 : Classements et mode de sélection	6
4.1 Classement final d'une étape	6
4.2 Montées/descentes.....	7
4.3 Mode de répartition des joueurs dans les séries.....	7
4.4 Particularité de la 1ère étape	7
4.5 – Particularité de l'étape n° 5	7
Article 5 : forfaits	7
Article 6 : modifications.....	7
Annexe 1 - Organisation, gestion du plateau de jeu et coaching	8

Préambule

Le présent règlement s'applique aux trophées départementaux jeunes (TDJ), organisés par le Comité Départemental de Badminton du Val d'Oise (CDBVO) à l'attention des jeunes joueurs et joueuses des catégories Minime (U15), Cadet (U17) et Junior (U19).

Ce règlement définit les rôles dans l'organisation des compétitions, leurs modes de sélection, leur déroulement, et complète, sans s'y substituer, le Règlement Général des Compétitions (RGC), édité par la Fédération Française de Badminton (FFBad)

Article 1 : organisation

1.1 Rôles

Cette compétition est gérée conjointement par la Commission Départementale Jeunes (CDJ) du Comité Départemental de Badminton du Val d'Oise (CDBVO) et par un ou plusieurs clubs hôtes.

Le CDBVO :

- diffuse les plaquettes
- centralise les inscriptions
- diffuse les convocations
- organise les tableaux et séries
- fourni les volants pour les finales
- met à disposition une tablette pour enregistrer les scores sur ScoreBad (si il n'y en a pas à disposition)
- envoie les résultats à la ligue d'Île-de-France de Badminton (LIFB)
- supervise la table de marque
- convoque et indemnise le(s) juge-arbitre(s) et les éventuels arbitres
- indemnise le GEO mis à disposition par le club le jour de la compétition

Le(s) club(s) hôte(s) :

- gère l'accueil de la compétition, ce qui comprend :
 - la salle
 - met à disposition une équipe de bénévoles avec un GEO (**obligatoire**) pour gérer la compétition (table de marque et plateau de jeu), le jour de la compétition
 - le matériel (poteaux, filets, identification des terrains)
 - les ardoises effaçables pour noter les scores sur les terrains
- met en place une restauration dans la mesure du possible (la présence ou l'absence de restauration sera précisée sur la feuille de convocation des joueurs)
- assure la tenue de la table de marque sur la durée de la compétition.

1.2 Planification

De base le calendrier est fixé suite à la réunion d'août 2023. S'il n'y a pas de communication sur l'annulation d'une date 3 semaines avant, la date est confirmée.

La CDJ s'engage à respecter le planning suivant, dans la mesure du possible :

- J – 5 semaines: prise de contact avec les clubs hôtes pour valider l'organisation
- J – 4 semaines : saisie du dossier sur Poona puis sur Badnet
- J – 4 semaines : envoi des documents d'inscription (plaquette + classement de sélection) et ouverture des **inscriptions sur badnet en ligne**, également mis en ligne sur le site du CDBVO
- J – 14 jours : clôture des inscriptions (samedi à 23h59)
- J – 10 jours : organisation des séries, des tableaux et TAS
- J – 7 jours : envoi des convocations
- J + 7 : mise à jour des fichiers Comptabilité

Article 2 : inscriptions

2.1 Modalités d'inscription

La plaquette du tournoi ainsi que le règlement et la liste des joueurs autorisés et non autorisés sont transmis par voie électronique à tous les présidents de club ainsi qu'aux responsables jeunes dont les noms et les coordonnées ont été portés à la connaissance de la CDJ. Ils sont également en ligne sur le site du CDBVO.

Les inscriptions et le règlement se feront en ligne uniquement sur Badnet et uniquement par les clubs. Aucune inscription individuelle ne sera possible.

Les factures et justificatifs de paiement seront à récupérer directement par les clubs sur Badnet.

Du fait du délais très court, les responsables sont invités à inscrire le plus rapidement possible leurs joueurs.

2.2 Licences

Les joueurs inscrits doivent :

- être licenciés dans un club du Val d'Oise affilié à la FFBaD,
- être en possession de leur licence lors de la compétition,
- et n'être sous le coup d'aucune sanction disciplinaire.

La licence doit avoir été validée par la Ligue d'Île-de-France de Badminton (**LIFB**) à la date du tirage au sort, ou, pour le cas de la première compétition de la saison uniquement, le jeudi avant le tournoi du tournoi.

2.3 Respect du règlement

Les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter le présent règlement et à le porter à la connaissance de leur responsable jeunes et tous les joueurs inscrits par leur soin. Tout responsable et tout joueur contrevenant à ce règlement s'expose à des mesures de la part du Juge-Arbitre ou du représentant du CDBVO.

2.4 Frais d'inscription

Chaque inscription prise en compte est facturée **10€ par joueur**.

L'inscription et la participation d'un joueur n'est validée qu'à partir du moment où les frais d'inscriptions ont été réglés et ce, avant la date du tirage au sort.

Pour ce qui est de la gestion des forfaits, se reporter à l'article correspondant dans le présent règlement.

2.5 Limitation des inscriptions

En raison de la capacité d'accueil des gymnases hôtes, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions et d'établir un ordre de préférence de la façon suivante :

- Priorité est donnée aux joueurs ayant déjà participé au circuit TDJ de la saison actuelle ou de la saison passée, par ordre de classement.
- Puis par ordre de classement les joueurs déjà compétiteurs
- Puis par ordre de classement les joueurs et joueuses du club hôte

Le cas échéant, une liste d'attente est établie pour chaque tableau sur la base des ordres de préférence et diffusée lors de l'organisation des séries à la suite de la clôture des inscriptions.

Lors d'un forfait, les clubs des joueurs sont contactés dans l'ordre d'apparition dans la liste d'attente.

Exception faite pour la première étape, la priorité sera donnée aux joueurs et joueuses du circuit TDJ de la saison passée, en suivant un ordre basé sur le dernier classement TDJ. Seront sélectionnés les meilleurs puis un remplissage des séries en fonction des besoins et du volume de match disponible.

Le CTD s'autorise un nombre limité d'invitation pour des joueurs identifiés qui sont prioritaires dans la liste principale.

2.6 Changement de catégories d'âge

Un joueur peut être autorisé à jouer dans une catégorie supérieure avec l'accord ou sur proposition du CTD. Dans tous les cas il faut inscrire le joueur dans sa catégorie d'âge et stipuler la demande en commentaire. L'organisation ré-intégrera dans le tableau demandé.

Attention : Tout joueur commençant une saison dans la catégorie d'âge supérieure reste dans cette catégorie pour toute la saison.

Un joueur commençant la saison dans sa catégorie d'âge est autorisé à « monter » de catégorie en cours de saison, s'il le souhaite, mais demeure alors dans cette dernière jusqu'à la fin de la même saison.

2.6 Joueurs non admis

La liste des joueurs non admis en TDJ est établie par le Coordinateur Technique Départemental (CTD) en début de saison et est mise à jour par la CDJ tout au long de la saison.

Article 3 : déroulement des compétitions

3.1 Organisation des tableaux

Chaque catégorie est découpée en plusieurs niveaux appelés « séries ». Le nombre de séries correspond au nombre de tableaux dans une catégorie.

Pour chaque étape, le nombre d'inscrits dans une même catégorie définit donc le nombre de séries proposées.

3.2 Tableaux

Chaque tableau est composé de huit joueurs, répartis en deux poules de quatre.

En cas de nombre de joueurs d'une même catégorie ne permettant pas d'avoir que des tableaux de huit, ce sont les dernières séries qui seront composées d'un nombre différent de joueurs.

Selon les séries, les tableaux se déroulent en format STANDARD ou en format PROMOBAD.

Les tableaux sont établis par l'organisateur, en collaboration avec le Juge-Arbitre.

Pour qu'un tableau soit ouvert il faut au moins 4 joueurs inscrits.

3.3 Matches

Chaque joueur effectuera trois matchs de poule quand des poules de 4 sont possible.

Pour la deuxième phase le comité se réserve le droit d'organiser un tableau final à élimination directe avec les 1^{ers} et 2^{èmes} de chaque poule ou un format poule dans poule, en fonction du nombre d'inscrits et des contraintes de temps et de terrains.

Les horaires de convocation doivent impérativement être respectés. Tout joueur non présent à son heure de convocation peut être considéré comme forfait, conformément au RGC.

3.4 Arbitrage

Les matchs s'effectuent en auto-arbitrage, sauf en présence d'arbitres. Les joueurs doivent donc savoir compter les points. Une initiation à l'arbitrage pourra être mise en place à l'initiative du CDBVO en coordination avec les officiels techniques.

3.5 Volants

Le type de volant utilisé est régi par l'article 2.18 du RGC.

Aussi les volants plumes préconisé pour le tournoi sont les RSL 1 et pour les volants plastiques YONEX MAVIX 600.

Le CDBVO fournit les volants pour les finales sur les séries standards.

3.6 Tenues

Les joueurs doivent se présenter avec une tenue correcte sur le terrain (voir circulaire "Tenues vestimentaire et publicité" de la FFbAD disponible à l'adresse suivante https://gdb.ffbad.org/2021-2022/Src/GDB-03/GUI03.07_VS_PubliciteTenue.pdf).

Le Juge-Arbitre ou le GEO est habilité à refuser l'accès au terrain si le joueur se présente avec une tenue non conforme et ne modifie pas sa tenue.

3.7 Accompagnateurs

Les joueurs doivent **obligatoirement être accompagnés d'une personne référente majeur** nommé par le club du joueur qui doit rester présent tant que le tournoi requiert un de ses joueurs.

La personne référente du club a pour rôle d'encadrer ses joueurs en dehors du terrain : servir d'interlocuteur avec la table et le JA, gestion de l'échauffement, sensibiliser les joueurs au

fonctionnement d'un tournoi, leurs expliquer comment lire les tableaux, débriefer les matchs ...

Les référents doivent **se faire connaître à la table de marque** (une feuille de présence est prévue à cet effet) et **détenir les coordonnées téléphoniques des joueurs** et/ou de leurs parents, afin que ceux-ci soient joignables pendant toute la durée de la compétition.

Il peut y avoir plusieurs personnes qui se relaient dans la journée mais chaque changement doit être signalé à la table.

Celui-ci doit être joignable durant toute la durée de la compétition. En cas de défaut de responsable constaté par l'organisateur, le club peut être sanctionné par la CCJ, allant jusqu'au refus des inscriptions des joueurs du club concerné pour la compétition suivante.

Le CDBVO décline toute responsabilité en cas de problème concernant un joueur d'un club non représenté par un adulte.

3.8 Coaching

Dans un souci d'équité, et de développement de l'autonomie des joueurs, le coaching n'est autorisé qu'à la pause de milieu de set (11 points) et à la fin du set pour toutes les séries et si le plateau de jeu et les conditions sanitaires le permettent.

Concernant les membres de la table de marque, toute manifestation de soutien n'est autorisée que sous réserve de remplacement momentané à cette table.

Pour plus de précisions, vous reportez à l'annexe du présent règlement.

3.9 Affichage

Dans un souci d'éco-responsabilité, l'ensemble des éléments d'affichage à savoir : les tableaux, le planning horaire, les résultats progressifs de la compétition, le présent règlement, les règlements des forfaits, des cartons, code de conduite des tenues, des joueurs et des conseillers, ne seront pas affichés.

Seront affichés des liens sous forme de QR-code pour les consulter, et l'intégralité de la compétition pourra être suivie sur badnet.

Seul l'échéancier de la compétition sera affiché.

3.10 Récompenses

Une cérémonie de remise de récompenses est organisée au fur et à mesure de chaque compétition visée dans ce règlement, dès que l'organisation le permet. Le CDBVO centralise la dotation en récompenses.

3.11 Réclamations

En cas de réclamation, un courrier en lettre suivie et/ou un courriel avec accusé de réception doit être envoyé au responsable de la CDJ dans les 72 h suivant la fin de l'épreuve.

Article 4 : Classements et mode de sélection

4.1 Classement final d'une étape

Il est établi, suite aux résultats effectués, en classant tous les joueurs d'une même catégorie, du premier joueur de la première série au dernier de la dernière série.

Remarque : Tous les joueurs ayant atteint le même stade, et n'ayant pas été départagés par un match de classement, sont départagés au match average (puis set average, puis point average).

4.2 Montées/descentes

A la suite de chaque étape, le 1^{er} et le 2^{ème} joueur de chaque série « montent » et prennent la place du 7^{ème} et 8^{ème} de la série supérieure.

4.3 Mode de répartition des joueurs dans les séries

L'ordre de répartition des joueurs dans les différentes séries d'une même catégorie est défini sur la base du classement final de l'étape précédente, en tenant compte :

- des montées/descentes automatiques
- de la liste des joueurs non admis en TDJ
- du reclassement de joueurs blessés ou absents à l'étape précédente (sur décision du CTD)

4.4 Particularité de la 1ère étape

Le « classement de sélection » n'étant établi qu'à partir de l'étape n°2, l'ordre de répartition des joueurs sur l'étape n°1 est établi sur sélection du Coordinateur Technique Départemental en fonction :

- du niveau des joueurs identifiés la saison passée
- du CPPH des joueurs inscrits, en corrélation avec leur année d'âge

Toutes les séries d'une même catégorie qui ne comprennent que des nouveaux joueurs, ne sont pas hiérarchisées.

En conséquence, le placement de ces joueurs dans le classement final à l'issue de cette 1^{ère} étape est ajusté en fonction de leurs résultats respectifs dans chacune de ces séries.

4.5 – Particularité de l'étape n° 5

Cette étape a pour objectif de préparer la saison suivante.

Elle ne tient pas compte du classement final de l'étape précédente. Comme sur la 1ère étape, la répartition des joueurs est établie sur sélection du CTD.

Afin de préparer la saison prochaine, les catégories des tableaux seront découpées de la façon suivante, pour intégrer les futurs minimes de la saison prochaine (benjamin2 de cette saison) :

- Benjamin 2 et Minime 1 (U14)
- Minime 2 et Cadet 1 (U16)
- Cadet 2, Junior 1 et 2 (U19)

Article 5 : forfaits

Tout joueur initialement inscrit qui s'avérerait ultérieurement indisponible doit impérativement avertir l'organisateur au plus tard la veille de la date du tirage au sort.

S'il en fait état auprès de l'organisateur **avant la veille de la date du tirage des tableaux**, il est dispensé des formalités prévues ci-dessous. Son inscription n'est alors pas comptabilisée financièrement.

Tout joueur initialement inscrit qui s'avérerait indisponible après la veille de la date du tirage au sort le joueur doit déposer dans son espace MyFFbad le justificatif.

Une copie doit être envoyée au CDBVO **par courriel** à la « Commission Départementale Jeunes », ccj2.cdbvo@gmail.com, dans les 5 jours suivant le début de l'épreuve, pour que celui-ci procède au remboursement, si le justificatif est recevable.

Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

Article 6 : modifications

Le CDBVO se réserve le droit de faire des avenants au présent règlement, en cours de saison, s'il y a nécessité de le faire et après délibération au sein de son comité directeur, en particulier dans le cas de litiges non pris en charge par cette version.

Annexe 1 - Organisation, gestion du plateau de jeu et coaching

Juges-arbitres, GEO et bénévoles

Pour chaque étape, si un **seul** JA est désigné, il officiera sur le gymnase principal.

Chaque club qui accueille une étape (quel que soit le format de compétition) **a l'obligation de fournir au minimum un GEO** pour la gestion de la table de marque.

L'accès au plateau de jeu

Les personnes qui ont accès au plateau de jeu sont :

- les organisateurs et officiels (Juge-Arbitre, responsable de compétition et arbitres)
- les joueurs (lorsqu'ils se rendent sur les terrains pour jouer, ou lorsqu'ils se rendent à la table de marque).
- les personnes assurant le coaching (2 maximum par joueur) **si les conditions sanitaires le permettent.**

Les joueurs qui ne jouent pas, les parents, ou toutes autres personnes susceptibles d'assister à la compétition, sont priés de rester en tribunes.

Cas des gymnases sans tribunes

Dans ces cas-là, un espace (avec chaises ou bancs) peut être défini pour les spectateurs, à partir du moment où il n'empêche pas le bon déroulement du tournoi.

Cet emplacement doit être distinct de l'emplacement réservé aux coaches.

Pour les petits gymnases où les seules places possibles sont tout autour des terrains, les parents ou autres personnes non référencées, ne sont pas autorisés à rester assister aux matches.

Dans ce cas de figure, une seule personne par club pourra faire office de coach sur ce plateau de jeu.

Coaching

Dans un souci d'équité, et de développement de l'autonomie des joueurs, le coaching n'est autorisé qu'à la pause de milieu de set (11 points) et à la fin du set.

Les encouragements et applaudissements entre les points sont bien évidemment autorisés.

Nous rappelons que tout conseil qui vise à aider un joueur (que ce soit sur un aspect technique, tactique, ou stratégique) est considéré comme du coaching.

Sans rentrer dans une rigueur démesurée (on ne va pas définir un lexique des termes autorisés sur les encouragements !) les organisateurs ont la possibilité de rappeler à l'ordre les personnes qui ne respecteraient pas ce fonctionnement.